

du temps accordé à chacun des partis à la télévision et à la radio et du nombre de lignes dans les journaux et, dans le cas des partis ayant recueilli plus de 25 p. 100 des suffrages, le gouvernement devait payer une partie des frais électoraux des candidats.

La première fois qu'une telle proposition fut présentée dans un bill d'intérêt privé, il y a six ou sept ans, je m'y suis opposé. Je venais d'être réélu. Au cours de la campagne électorale, six candidats s'étaient présentés dans ma circonscription; les uns étaient inscrits à un parti traditionnel, les autres étaient indépendants ou appartenaient à un nouveau parti. Il me semblait impossible de suivre la chose de près et de faire un partage des frais. Mais maintenant que je me rends compte de la façon dont on pourrait donner suite au rapport du comité, j'ai l'impression que bien des aspects de ce rapport seraient dignes d'être examinés par la Chambre. Je suis déçu de voir que le bill C-215 ne fasse pas plus de cas des vœux et des recommandations de ce comité.

Il n'est pas loin le jour où le vote des Canadiens perdra sa force et sa valeur. C'est qu'on identifie de plus en plus le vote à des coteries, au pouvoir de l'argent et à la puissance des partis. Les idées et les gains personnels ont acquis une puissance mercenaire. Si on laisse ces idées se répandre, la démocratie au vrai sens du mot sera annihilée. C'est le plus grand défaut du bill C-215.

• (9.00 p.m.)

Le bill a plus de 300 pages et il aurait bien pu faire état d'un plus grand nombre des principes énoncés par la Commission royale d'enquête. Bien des gens s'intéressent particulièrement à deux ou trois des principes exposés dans le bill. Celui qui arrête l'attention de la plupart des lecteurs, c'est celui du droit de vote à 18 ans au lieu de 21. J'ai été élu pour la première fois à 30 ans et, depuis longtemps, j'ai une affinité avec les jeunes, l'amour du changement, et je sais que la jeunesse a beaucoup d'idées qui mériteraient d'être incorporées dans les lois et que les chefs de notre société et la Chambre auraient intérêt à assimiler.

Je n'essaierai pas de vous persuader, monsieur l'Orateur, que j'endosse sans réticence le droit de vote à 18 ans. Bien que je ne songe pas à m'opposer à l'abaissement de l'âge électoral à 18 ans, j'aurais préféré 19 ans. Mes raisons sont très simples. Les jeunes gens peuvent difficilement apprendre le sens des responsabilités avant d'en avoir assumé eux-mêmes. Ils terminent généralement leurs

études secondaires ou quittent la maison vers 18 ans. Mais le laps de temps entre 18 et 19 ans marque d'habitude la période d'une transition énorme; l'individu réalise d'immenses progrès en fait de connaissances, de sagesse et du sens des responsabilités.

Je ne tenterai pas d'expliquer pourquoi l'âge de voter a toujours été fixé à 21 ans, l'âge où les jeunes gens acquièrent un sens complet des responsabilités. J'avouerais bien simplement que j'aurais préféré que l'âge soit établi à 19 plutôt qu'à 18 ans dans cette mesure législative. D'après ma propre expérience je puis dire que j'ai vécu une période d'intense transition entre 18 et 19 ans. J'ai pu maintenant voir mon fils passer par les mêmes expériences et j'ai constaté le progrès qu'il a fait au cours de cette année importante. Il a acquis quelques connaissances, je crois, et il continuera d'en acquérir comme il acquerra de la sagesse et un sens des responsabilités à mesure qu'il avancera en âge, ayant abandonné en partie ou en totalité, le milieu familial.

On pourrait fort bien dire que les jeunes de 18 ans ne sont pas, dans la plupart des cas, libérés de leur milieu familial et que cela influe nécessairement sur leur façon de voter. Si ce projet de loi traduit réellement nos intentions nous demandons à ces jeunes de penser tout seuls, et non de voter comme le voudraient leur mère, leur père ou les autres membres de la famille. Je pense que les décisions indépendantes seront prises surtout par les jeunes ayant quitté le domicile des parents, même à titre temporaire.

M. Rose: Le député me permettrait-il une question?

M. Horner: Certainement.

M. Rose: Les observations du député m'ont beaucoup intéressé et j'aimerais lui demander s'il a l'intention de se prononcer contre le droit de vote à 18 ans. En outre, j'aimerais lui demander s'il a des connaissances particulières fondées sur des études scientifiques quant à l'âge auquel les jeunes savent exercer un choix électoral judicieux.

M. Horner: La question est intéressante. Il me semblait que j'avais longuement exposé mon point de vue, que j'avais même répété certains propos. Je vois le ministre de l'Agriculture (M. Olson), qui est bien habitué à mes répétitions sur un certain nombre de sujets et qui a apparemment saisi le sens général de ce que je voulais dire à la Chambre, hocher la tête en signe d'approbation.

[M. Horner.]